

**Projet de résolution – Point 11.2**

**Responsable du dossier**

Vice-présidence, Administration, finances et soutien aux membres  
Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

**Projet de résolution révisé par le secrétariat de l'Ordre**

Christiane Brizard, avocate, C.OCPAQ

**Destinataire**

Date : 6 septembre 2019

Conseil d'administration

Comité exécutif

Assemblée générale annuelle

**Rémunération des administrateurs élus du Conseil d'administration pour l'exercice financier 2020-2021**

**ATTENDU** la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration adoptée par le Conseil en juin 2018 à la suite de l'analyse comparative réalisée à cette fin;

**ATTENDU** que la politique de rémunération a été soumise aux membres réunis en Assemblée générale annuelle le 7 septembre 2018;

**ATTENDU** que pour l'exercice financier 2020-2021, le Conseil d'administration recommande de maintenir au même niveau qu'en 2019-2020 la rémunération des membres élus du Conseil d'administration, à l'exception du président et du vice-président, plus amplement détaillée à l'annexe 1;

**ATTENDU** que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis en Assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du Code des professions, d'approuver la rémunération des membres élus du Conseil d'administration, telle que détaillée à l'annexe 1.

**Sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :**

D'APPROUVER, conformément à l'article 104 du Code des professions, la rémunération des administrateurs élus, telle que détaillée dans la présente résolution.

Jetons de présence pour les séances du comité exécutif et du Conseil(\*)(\*\*)(\*\*\*)

- > En personne :
  - o Journée (7 heures) : 475 \$
  - o Demi-journée (3,5 heures) : 300 \$
- > Séance téléphonique : 150 \$
- > Session de planification stratégique (1,25 jour) : 600 \$

\* Pour les représentants du public, l'Ordre versera la différence entre le montant alloué par l'OPQ et l'allocation prévue ci-dessus.

\*\* Incluent le temps de déplacement, de préparation et pour assister à des formations.

\*\*\*Allocation de temps de déplacement des membres du Conseil d'administration à certaines conditions :

- > Une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée aux membres du Conseil d'administration qui parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence.

Jetons de présence pour les réunions des comités du Conseil(\*)(\*\*)(\*\*\*)

- > En personne :
  - o Journée (7 heures) : 475 \$
  - o Demi-journée (3,5 heures) : 300 \$
- > Séance téléphonique : 150 \$

\* Pour les représentants du public, l'Ordre versera la différence entre le montant alloué par l'OPQ et l'allocation prévue ci-dessus.

\*\* Incluent le temps de déplacement, de préparation et pour assister à des formations;

\*\*\*Allocation de temps de déplacement des membres du Conseil d'administration à certaines conditions :

- > Une allocation de temps de déplacement d'un montant forfaitaire de 200 \$ est versée aux membres du Conseil d'administration qui parcourent une distance de 100 km et plus aller-retour de leur domicile professionnel au siège social de l'Ordre pour prendre part aux activités qui donnent droit à un jeton de présence;